



**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE
DU CONSEIL COMMUNAL – ZONE DE POLICE**

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023
18h – Salle du Conseil

La séance publique du Conseil communal - Zone de Police - sera clôturée avant l'ouverture de la séance publique du Conseil communal. A l'issue de la séance publique du Conseil communal, la séance à huis clos du Conseil communal - Zone de Police - sera déclarée.

SEANCE PUBLIQUE

POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL

- 8.1. "Jambes: un coeur commerçant et vivant, qui doit le rester" (M. L. Demarteau, Conseiller communal MR)